



COMMERCE

COMMANDE DE GRUE ET EQUIPEMENTS GRUES

Pour la journée du :

Société / Client

Responsable/Chargé d'affaires

Tel

Mail

Navire	Nature marchandise	Nombre ou tonnage		<p><u>Cadre réservé Port de Brest</u></p> <p>Commande grue validée</p> <p>Grue portuaire indisponible</p> <p>Solution de remplacement *</p> <p>Oui Non</p>
Quai	Grue	Horaire	A finir	
Observations :				
Navire	Nature marchandise	Nombre ou tonnage		<p><u>Cadre réservé Port de Brest</u></p> <p>Commande grue validée</p> <p>Grue portuaire indisponible</p> <p>Solution de remplacement *</p> <p>Oui Non</p>
Quai	Grue	Horaire	A finir	
Observations :				

Autre : trémie, grappins... *

Horaire Quai

Observations :

Solution de remplacement (grue externe) *

NB : une facturation de 331,41 € par demi-journée sera appliquée sans accord de la CCIMBO

*Pour faire entrer une grue externe, ce document approuvé doit être présenté au poste de Garde

* pour les coupées voir le bon de commande spécifiques COM FC10

Lieu de grutage	Capacité du TP	Poids de la grue
Descente de charge calculée		Entreprise de levage

L'utilisateur s'engage à avoir vérifié que l'opération envisagée ne soit pas de nature à endommager les installations en place (ex : réseaux enterrés...), à respecter la capacité de charge des quais et terre-pleins ainsi que les règles de stationnement (ex : stationnement interdit sur galeries de quais...) pour l'opération envisagée.

L'utilisateur reconnaît avoir connaissance des règles du Code des transports relatives à la manutention portuaire (Article L.5343-1 et suivants, Article R.5343-1 et suivants) qui précisent que, les marchandises, les opérations de chargement et de déchargement des navires ou bateaux doivent être prioritairement effectuées par des ouvriers dockers sauf dérogations existantes.

Notes : Une facturation de 3 heures de personnel sera établie en cas de décommande après l'heure limite de commande / Les demandes de personnels supplémentaires pour du travail en continu doivent être spécifiées dans la dernière colonne "observations/autres commandes" / La facturation sera conforme aux tarifs publics en vigueur / Les commandes "à finir" doivent être spécifiées en observation. Les engins mobiles sont susceptibles d'avoir un forfait de mobilisation & démobilitation lors d'une utilisation en dehors de leur stockage habituel. Pour plus de détails, se référer au document "Tarifs publics" de l'année en cours / Les engins de levage sont mis en location avec un conducteur suivant les conditions définies par le code du travail. L'utilisation des équipements de la concession entraîne l'adhésion pure et simple aux modalités des présents tarifs publics en vigueur. Pour les horaires de commande voir dernière page de ce document.

Période de location	Heure Limite de Commande
Lundi : 8h -12h - 6h-14h - 14h-22h	Le vendredi à 16h 30
De 8h à 12h	La veille à 16h 30
Shift de 14h à 22h	
De 14h à 18h	Le jour même à 11h
Shift de 6h à 14h	Pré-commande la veille à 11h
	A confirmer la veille à 16 h 30
Shift de 22h à 6h	Pré-commande la veille à 16 h30
	A confirmer le jour même à 11h
Samedi - dimanche et férié	Le vendredi à 16h 30

Liste des quais et grues :

Quais	Stationnement de la Grue
3ème Éperon	Peiner 1
5ème Nord	R4
	LHM ou R2 sur demande
5ème Est	R3
	R2
	LHM sur demande
6 Min	FCB1
	FCB7
6 Sud	TUKAN
	RK
QR2/3	R1
	LHM 420
	LHM 550
	R2 sur demande

Pour le déplacement des grues mobiles, demande à faire 48 h avant.

Nota : Pour l'activité des vracs agros, le concessionnaire s'est engagé à améliorer la productivité au niveau des escales caboteurs, afin de traiter ceux-ci dans la journée. A cet effet, et en complément de la refonte des outils, l'accès au quai 6ème minéralier a été rendu possible pour la grue « Reggiane R4 ». Il est recommandé aux usagers qui le souhaitent de commander cet outil, qui dispose d'une benne de 17 m3 afin de fiabiliser le traitement du caboteur dans la journée. Se rapprocher du service grues

Date **Signature client**

Tarifs et modalités d'usages et bon de commande TP :

Document à compléter, valider par signature électronique et envoyer à :

SPBB - Exploitation Grues : grues@brest.port.bzh ou utiliser le lien suivant :

Contact Port de Brest :

Service Grues : 02.98.14.77.17 06.08.24.34.96

Maîtrise RN et Quais : 02.98.14.77.57 06.08.24.35.21

Commande prise en charge le : Personne en Charge :

Diffusion Interne : Responsable grues/Directeur d'exploitation Signature

Commentaires :